

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. V

MONTREAL, 25 MAI 1894.

No. 16

UN ESSAI

La publication bi-mensuelle du CANADA-REVUE répondant actuellement aux besoins et aux ressources du journal ainsi qu'aux intentions des promoteurs de l'œuvre de réforme qu'il accomplit, nous avons été informés qu'un groupe assez important de nos anciens abonnés et anciens lecteurs qui nous ont quittés pour les raisons religieuses que l'on connaît désirerait ardemment voir commencer la publication d'une feuille aux idées larges et réformatrices comme l'était au début le CANADA-REVUE, avant que les événements aient nécessité son orientation vers un antagonisme religieux que les suites n'ont fait qu'aigrir et augmenter.

Nous avons soigneusement étudié la question ainsi posée, et avant peu nous serons en mesure de rendre réponse à ceux qui s'y intéressent.

Il doit évidemment y avoir place dans notre public pour un journal qui tiendrait une position moyenne et appuierait ses revendications sur le terrain social et philosophique en dehors de la question religieuse, et l'essai mérite d'être tenté.

Le CANADA-REVUE n'est, bien entendu, pas en cause dans tout ceci.

Il s'agirait d'un journal nouveau, dans un ordre d'idées nouveau, et, suivant l'expression mise à la mode en France, d'un "esprit nouveau".

A. FILIATREULT.

PUISSANTE DEMOCRATIE

Les soucis de la lutte que nous soutenons de toutes parts contre les assauts des pouvoirs ecclésiastiques ligués contre nous, les efforts que nous prodiguons pour obtenir des réformes ou pour assurer celles que nous avons conquises, ne doivent pas nous faire oublier qu'un grand objet de notre œuvre, que sa partie doctrinaire, est le développement de l'idée démocratique dans son expression vraie : la souveraineté du peuple dans le pays libre.

Si nous avons paru nous écarter de cette vision, l'écart était bien plutôt apparent que réel.

Comme le colon qui pénètre dans la forêt pour s'y tailler un patrimoine à l'abri des exactions et des étouffements des centres corrompus et enfiévrés, il nous a fallu mettre le feu aux broussailles, dussions-nous voir se consumer quelques-uns des grands arbres sous lesquels nous comptions poser les assises de notre fortune future.

C'est courageusement que nous avons jeté en défi aux trembleurs, qui voulaient nous arrêter dans notre marche, une tête d'archevêque ; les peureux se sont écartés de nous, et dire que c'étaient là ceux sur qui nous comptions d'abord pour asseoir notre œuvre ; mais le champ nous reste, assez vaste pour suffire à nos travaux.

Nous voulons donc aujourd'hui faire trêve aux préoccupations d'un certain ordre qui ont depuis plusieurs mois inspiré ces articles de tête, pour revenir, par une pente logique et conséquente, à l'exposé des grands principes économiques d'une saine démocratie.

Il nous est impossible de trouver à ce sujet quelque chose de plus instructif, un exemple plus saisissant, que celui du gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

Cela nous semble bien lointain, bien étrange de chercher un type de gouvernement populaire en d'aussi jeunes contrées.

Mais si l'on réfléchit aux difficultés que rencontrent les réformateurs quand la race est imbuë de préjugés sucés avec le lait maternel

ou élevée sous la férule, quand l'enfant devenu homme cherche à son tour un sceptre pour commander ; lorsque l'on songe à tout cela, on conçoit que ce ne sont pas les vieux pays qui peuvent nous fournir un exemple de mécanisme complet et d'institutions concordantes dans le sens du pur libéralisme.

La Nouvelle-Zélande, colonie anglaise, est actuellement gouvernée par un ministère dont la majorité est composée d'ouvriers, c'est-à-dire d'hommes dont les occupations au moment de leur élection étaient manuelles.

En 1891, des élections eurent lieu entre deux partis : le parti du travail et le parti du capital.

Mais il ne faudrait pas croire que cette lutte fût la résultante d'un soulèvement inattendu, d'un antagonisme imprévu entre les deux forces productrices du bien-être commun.

Il n'en est rien.

Le "nouveau libéralisme" qui triompha dans ces élections et qui synthétise les progrès du libéralisme, bien qu'il fût dès ses débuts de beaucoup en avant du vieux libéralisme anglais, avait conquis sa force par une marche croissante, régulière et sûre.

Il n'y avait donc pas révolution, il n'y avait ni lutte ni antagonisme, mais concurrence entre deux systèmes qui s'étaient développés côte à côte : l'un le régime du capital, en vertu de moyens d'influence matériels, l'autre le régime du travail, en vertu de la force acquise par les doctrines humanitaires et sociales et les bienfaits de leur application.

On voit dès lors que nous sommes dans une situation absolument différente de celles qui nous entourent ; le terrain n'est pas du tout le même, et la leçon que nous prétendons en tirer ne peut être que théorique, nous le craignons, mais enfin, cela ne lui enlève rien de son intérêt.

Les lois de la Nouvelle-Zélande comprennent les six grands principes pour lesquels les défenseurs de la Charte ont versé leur sang en Angleterre :

Suffrage par tête.

Parlements tri-annuels.

Scrutin secret.

Païement des députés.

Eligibilité sans restriction.

Equation des circonscriptions électorales

Voilà la base sur laquelle est établi le régime, et l'on comprend de suite qu'une plateforme aussi large pouvait donner place à l'évolution des esprits vers la liberté dans toute son ampleur.

Le premier soin de quelques-uns des membres les plus influents de la colonie fut de chercher à établir un système et de tenter un effort loyal pour le faire réussir.

Le système choisi fut celui du socialisme collectif, qui pose en axiome que la société est collectivement responsable du bien-être de chacun des individus qui la composent.

C'était en un mot "la lutte contre la lutte pour la vie."

L'idée fut cordialement acceptée et loyalement mise en pratique.

Libéraux comme conservateurs, lorsqu'ils furent au pouvoir, mirent tout en œuvre pour matérialiser l'idée de collectivité, en municipalisant et nationalisant toutes les institutions qui servent aux besoins quotidiens du peuple : chemins de fer, télégraphes, câbles sous marins, assurances et travaux publics de toute espèce.

Sous l'influence de ce mouvement, le parti du travail acquérait une énorme puissance en échange de la déperdition d'influence du parti du capital.

Mais, ce qui détermina la victoire du parti du travail, ce fut, fait étrange, les désastreux effets des grèves de 1890.

Et c'est ici que la monographie de cette évolution économique devient excessivement curieuse.

Battus et écrasés dans leur lutte contre le capital au moyen de la résistance physique et matérielle, les chefs du parti du travail eurent la sagesse de conseiller à leurs suivants de chercher un remède dans l'organisation et des armes dans le bulletin de vote.

Cet avis fut suivi sagement, sans bruit, sans violence, et aux élections suivantes, la majorité élue appartenait au parti du travail.

Il fallait organiser un gouvernement, et c'est

alors que se fit voir dans cette démocratie triomphante un sain esprit de conduite sage et pondérée.

Le parti du travail ne choisit pas pour chef un ouvrier, mais appela à sa tête un homme de la députation qui, bien que n'appartenant pas à la classe ouvrière, fût en sympathie avec les idées du parti, et fût au courant des affaires parlementaires.

Un cabinet a été constitué, et tout le monde s'accorde à dire que jamais gouvernement ne fut plus travailleur ni productif de bons effets.

La composition du cabinet devait naturellement amener des incidents, et si nous les citons, c'est seulement pour faire ressortir les beautés du régime qui permet une simplicité aussi noble.

Un des députés était allumeur de reverbères, et l'on trouve dans les membres du conseil municipal du bourg où il réside la résolution suivante : "Qu'il soit accordé un congé à l'allumeur de reverbère du bourg pendant la session du parlement, et que son fils le remplace pendant ce temps."

Le Conseil Législatif avait cherché à créer des embarras à la Chambre, mais il y fut vite porté remède en nommant douze autres conseillers du parti du travail.

Un d'entre eux était ouvrier chaudronnier, et travaillait à l'intérieur d'une chaudière quand on lui apporta la dépêche qui lui donnait le titre d'honorable dans toute l'étendue de l'Empire, et sans se déranger de son travail, il se fit passer la missive par l'ouverture du haut de la chaudière.

Il est inutile de dire que la ligne de conduite suivie par ce gouvernement tend entièrement au socialisme d'Etat et au collectivisme pur.

Cette courte étude, que nous voulons continuer n'a pas d'autres prétentions que de donner quelques indications sur le mouvement démocratique, et de fournir quelques indices sur la marche des événements en terrain neuf et sur un sol libre.

DUROC.

La *Vérité* de cette semaine publie une correspondance de France où il est fait allusion à nos articles sur les évêques français

Nous aurons notre mot à dire à ce sujet.

L'AUTORITE

Au moment où le chanoine Archambault et ses confrères s'évertuent à nous exposer à leur goût la doctrine de l'autorité en matière de relations cléricales et laïques, il est très bon pour notre public de lire la circulaire suivante que le ministre des cultes, en France, adressait à tous les dignitaires ecclésiastiques sous ses ordres, à propos de l'observation de la loi sur les fabriques :

Monsieur l'Evêque,

Depuis la session du 1er avril, j'ai reçu des conseils de fabrique de divers diocèses un certain nombre de délibérations protestant contre la nouvelle réglementation que la loi du 26 janvier 1892 a imposée aux fabriques et consistoires.

Ce mouvement est assez superficiel, et répond peu aux nombreuses excitations des individualités politiques, qui cherchent dans cette circonstance un nouveau prétexte à divisions, puisque le nombre des documents dont il s'agit ne dépasse pas, tout compte fait, depuis la promulgation de la loi, le chiffre de 1,200, alors qu'il existe en France près de 35,000 conseils de fabrique.

Encore convient-il de distinguer parmi les pièces que j'ai reçues celles qui n'expriment qu'un désir de modifications, qui pourront être examinées après la mise en pratique du nouveau règlement, de celles qui s'attaquent au principe même de la loi et constituent dès à présent de véritables *refus d'obéissance*.

Ces dernières, dès que l'existence en aura été dûment constatée, ne pourront pas rester sans répression. — Il faudra bien que leurs auteurs comprennent que *la capacité civile reconnue à un établissement quelconque oblige cet établissement à une comptabilité régulière dont la forme et le contrôle relèvent exclusivement du pouvoir qui a prononcé cette reconnaissance*.

Après que je l'ai déclaré à la tribune de la Chambre, il est indispensable que le règlement d'administration publique délibéré par le Conseil d'Etat, en vertu de la délégation légale qu'il avait reçue, soit partout mis à exécution, car *personne ne peut être au-dessus de la loi*, et le gouvernement qui a charge de son application est fermement résolu à ne pas faillir à son mandat.

Je viens donc vous demander de vouloir bien me donner connaissance du texte officiel des instructions que vous avez cru devoir adresser aux conseils de fabrique, à l'occasion de la mise en pratique des nouvelles dispositions légales réglementaires, soit que vous ayez fait parvenir ces instructions par lettres pastorales ou circulaires, soit que vous les ayez insérées, sous forme de communiqué, dans la *Semaine Religieuse* de votre diocèse.

Je vous serai obligé de répondre à ma demande dans la huitaine. *Le gouvernement ne saurait se dis-*

sintéresser plus longtemps de l'application d'une loi votée par les pouvoirs publics, et dont l'exécution doit être assurée au même titre que celle des autres lois. Il pourrait encore moins laisser se prolonger une agitation qui serait de nature à mettre en péril le droit souverain de l'Etat en même temps que les intérêts du culte.

Agrérez, monsieur l'Evêque, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique,
des beaux-arts et des cultes,

E. SPULLER.

Voilà, ce nous semble, un exposé de principes clair et catégorique, que feraient bien de méditer tous nos fameux castors et ceux qui les suivent.

C'est ainsi que se doivent traiter les rapports de l'Etat et du clergé, et pour ceux qui, poussant l'incrédulité jusqu'à se figurer qu'il n'y a nul pouvoir capable de faire observer ces lois, diraient : Quelle puissance peut faire obéir le clergé, nous répondrions : le gouvernement peut d'abord appliquer l'article 5 du décret du 27 mars 1893, qui, après avoir rappelé que les fonctions de comptable de la fabrique continueront, sous le régime de la loi nouvelle, d'être remplies par les trésoriers, prescrit jusqu'à défaut du trésorier, — ou d'un receveur spécial désigné par les fabriciens eux-mêmes en dehors du conseil — "les fonctions de comptable *seront remplies par le percepteur* de la réunion dans laquelle l'église paroissiale est située, etc., etc."

Enfin, au cas où ce contrôle de l'autorité civile serait formellement refusé par certains conseils, le gouvernement a une bonne façon d'exercer contre eux le droit de "répression" dont parle la circulaire qu'on a lue plus haut : c'est de les révoquer.

L'arme lui est fournie par l'article 5 de l'ordonnance royale du 12 janvier 1825 ainsi conçue :

"Sur la demande des évêques et l'avis des préfets, "notre ministre secrétaire d'Etat au département des "affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique "pourra révoquer un conseil de fabrique pour défaut "de présentation de budget ou de reddition de "comptes, lorsque ce conseil, requis de remplir ce "devoir, aura refusé ou négligé de le faire, ou pour "toute autre raison grave."

Ainsi, nous nous trouvons dans cette situation

étrange d'une loi republicaine dénoncée comme anti-cléricale, et dont l'exécution se trouve assurée par une loi du gouvernement le plus cagot qui ait jamais existé en France, le gouvernement de la Restauration.

La France seule présente de semblables dispositions qui paraîtraient paradoxales, mais qui sont vraies, parce que seule, la France, de tous les pays catholiques, a su maintenir intégrale la prépondérance de l'État sur toute organisation.

La situation étrange que nous ont faite ici les circonstances et les traités a tellement affaibli la puissance civile en présence de l'envahissement constant du clergé, qu'il fallait vraiment une cause comme celle que nous avons soulevée dans notre procès contre l'archevêque de Montréal pour rétablir les rôles et déterminer les privilèges convoités.

On peut avoir la preuve de la nécessité d'une réforme de ce genre dans un incident de bien mince apparence, mais qui dévoile en même temps le parti pris bien arrêté du clergé de ne pas céder un pouce devant l'autorité civile, qu'il brave et méprise.

La société de colonisation et de repatriement avait convoqué, il y a eu lundi dernier huit jours, au Monument National, tous ses membres en séance solennelle. Le lieutenant-gouverneur de la Province avait été spécialement invité, et l'on avait cru nécessaire de solliciter la présence de trois évêques, dont l'un archevêque, celui de Montréal.

L'hon. M. Chapleau prit la précaution de faire régler la préséance, connaissant les difficultés sans cesse renaissantes que provoquent les prétentions des chefs de l'Église à ne pas céder le pas aux chefs du pouvoir civil.

Ainsi, il affirma qu'il était le premier de sa province et qu'il entendait marcher le premier.

On dut obéir devant son inébranlable résolution, et de fait, la cérémonie eut lieu, M. Chapleau reçut les premiers honneurs; c'est à lui que furent présentées le premier les adresses, enfin il eut préséance.

Mais ce serait mal connaître la gente cléricale que de supposer, même un instant, qu'elle a désarmé.

Ce monde-là veut toujours avoir le dernier mot.

Ainsi, dans la *Semaine Religieuse* de samedi dernier, ils prennent leur revanche et rattrapent la première place en dénaturant les faits.

Si on lit le rapport conçu par les deux chanoines épistolaires de l'évêché, nous y trouvons à deux reprises le lieutenant-gouverneur relégué au deuxième plan, tandis que vraiment il avait été le premier.

Qu'on juge de ce petit subterfuge ecclésiastique pour bien se rendre compte de la valeur des gens auxquels nous avons affaire :

Aussi, à côté de Monseigneur l'archevêque de Montréal, et de l'honorable Chapleau, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, on voyait, lundi dernier, au Monument National, Monseigneur l'archevêque d'Ottawa, Mgr Lasèche, évêque des Trois-Rivières, un des premiers évangélisateurs de notre Nord-Ouest, un grand nombre de prêtres distingués, et une foule de citoyens marquants de Montréal et de la Province.

C'est bien cela : l'archevêque d'abord, le gouverneur ensuite ; les prêtres distingués d'abord, les citoyens marquants ensuite.

Et plus loin :

C'est au président de la Société, à M. J. D. Roland, qu'il appartenait de présenter les adresses à Monseigneur l'archevêque de Montréal et au lieutenant-gouverneur de la province. Il l'a fait avec un grand bonheur d'expression.

Encore l'archevêque d'abord, le gouverneur ensuite, ce qui est faux, archifaux.

Voilà où nous en sommes encore.

Qui donc remettra tous ces gens-là à leur place ?

LIBÉRAL.

UNE GRANDE TRAGÉDIENNE

Montréal vient d'avoir la bonne fortune de posséder "pendant une semaine" une pléiade d'artistes supérieurs qui nous ont fait goûter les chefs-d'œuvre du génie français. Le temps n'est plus de se livrer à des compte-rendus déflorés ou à des reproches qui seraient vains. La troupe était excellente, et le public, à part trois bonnes soirées, s'est montré d'une apathie désespérante. Nos confrères quotidiens ont noblement rempli leur tâche en faisant

ressortir ces deux points caractéristiques de la tournée, il ne nous reste qu'à causer un peu avec nos lecteurs des sensations les plus marquées de cette courte visite de nos grands frères d'outre-mer.

Nous tenons surtout à parler de l'apparition de Mme Segond-Weber, l'éminente tragédienne à qui la France a confié l'héritage des Mars et des Rachel.

Mme Segond-Weber était une figure à part dans ce groupe, et nous arrivait si jeune, avec une renommée déjà si étincelante, qu'il ne faut pas s'étonner si le public était anxieux de la voir. L'ami Fréchette, un des rares privilégiés qui avaient eu le plaisir de l'entendre, nous avait dépeint l'artiste sous des couleurs si enthousiastes, dans des accents si convaincus, que sa bonne volonté et son enthousiasme faisaient à la jeune tragédienne une tâche bien difficile de ne pas démentir.

Faut-il s'étonner si la représentation d'*Andromaque* avait amené salle comble à l'Académie, vendredi, le seul soir où Madame Segond-Weber se fit entendre. Tout ce que Montréal compte de plus distingué dans la société, dans la magistrature et dans le barreau, tous étaient à son poste pour juger. Il y avait ce soir-là des figures austères que nous n'avons guère coutume de rencontrer au théâtre, et une foule de charmantes mondaines qu'il est rare de trouver aux spectacles austères. C'était évidemment l'événement de la semaine.

Eh bien, nous n'avons pas été déçus; bien loin de là, Mme Segond-Weber a donné plus encore que nous n'attendions d'elle; elle nous a empoignés, elle a fasciné et entraîné toute la scène à sa suite.

Le lendemain, elle était reine de Montréal, et son succès éclipsait tous les précédents.

Si l'humble témoignage d'un modeste public peut prendre place au nombre des fleurons qu'elle porte à sa couronne, notre ville mérite de compter parmi celles qui n'oublieront jamais la visite — si courte qu'elle ait été — de cette incomparable artiste.

Mais aussi, c'est un tempérament que cette majestueuse créature.

Et le rôle d'*Hermione* ne semble-t-il pas taillé tout exprès pour cette bouillonnante nature toute pétrie de nerf et de cœur?

Ambitieuse, aimante et par-dessus tout femme, passant des accès de la tristesse la plus mélancolique aux espérances les plus folles et aux abattements les plus noirs, *Hermione* vit dans cette diction si souple, aux mille nuances, et surtout dans ces yeux admirables dont on ne peut se détacher un instant, qui fascinent, hypnotisent et pénètrent jusqu'à l'âme.

Racine est un peu méconnu du public lettré de nos jours; et son nom apparaît rarement au programme. Le mouvement romantique l'a pas mal démonétisé. Corneille, son compagnon de gloire, a conservé l'avantage sur lui de paraître plus moderne et d'être plus facilement compris de notre dévorante génération.

Cependant, après avoir entendu *Andromaque* comme l'ont interprété Madame Segond-Weber et MM. Mounet-Sully et Segond, de grand cœur, on ferait amende honorable au pauvre délaissé qui connut pourtant si bien le tempérament humain pour nous peindre cette Hermione sans cesse balancée entre deux amours, ou plutôt sans cesse ballottée dans les phases tumultueuses d'un amour immense sur lequel elle cherche en vain de se tromper elle-même; dans un moment de sublime fierté, ordonnant à Oreste d'aller assassiner Pyrrhus qui l'a trompée, et lorsque Oreste vient chercher le prix de son crime, le repoussant et le maudissant de la violence de son amour renaissant.

Quelle interprète il faut pour ce rôle changeant et flexible, tout de contraste et de vigueur, et quel immense talent y dépense à foison Mme Segond-Weber!

Faut-il rappeler les scènes les plus mémorables, celles qui ont produit le plus grand effet: l'entrée d'*Hermione*, d'abord, au bras de sa confidente, le récit si touchant de ses alternatives de joie et de désespoir, où sa physionomie si mobile, si vive, si parlante nous fait sentir toute la passion qui la torture. Un de nos confrères lui demandait, après la représentation, comment elle s'y prenait pour obtenir ces incomparables effets de masque qui décèlent toutes ses impressions, et s'extasiait sur les grandes études qu'il fallait entreprendre pour obtenir un tel résultat.

— Eh non, dit-elle; il faut seulement penser ce que l'on dit.

Cette simple réponse peint bien l'artiste, aussi intelligente que modeste.

Citons aussi la rencontre avec *Andromaque*, le dialogue avec *Pyrrhus*, pour arriver aux deux derniers actes qui ont affirmé ce colossal succès. D'un bout à l'autre, les scènes ensivrées se succèdent avec un feu et une ardeur empoignante qui culmine dans deux finales qui ont absolument soulevé la salle, emballée devant tant de force ou d'autorité.

Madame Segond-Weber laisse à Montréal un inoubliable souvenir. Elle est bien jeune encore, et l'avenir nous réserve sûrement un jour de la revoir parmi nous; ce jour-là le Canada saura lui montrer qu'il n'est pas ingrat.

Deux mots avant de terminer cette trop courte étude d'un talent hors de pair: Madame Segond-Weber a un autre mérite pour nous, Canadiens, mérite qui nous la rend plus chère encore, elle est française et patriote, patriote *irrédentiste*.

Parisienne et plébicienne, elle a l'amour de sa patrie et du peuple qui l'habite; de son voyage au Canada, elle a conservé, nous disait-elle, l'impression qu'elle avait trouvée ici une petite France. C'est un grand éloge dont nous sommes fiers, et qui nous fait encore une fois souhaiter son retour.

MARG.

UNE SAINTE LAÏQUE

: De tous les points de la France, des lèvres ecclésiastiques, des lèvres de prélats prononcent le panégyrique de Jeanne Darc.

On ne croirait jamais, à entendre ces éloges suintant l'émotion, que la vierge lorraine a été envoyée au bûcher par le cardinal de Winchester, assisté de l'évêque Cauchon, après avoir été tourmentée par les théologiens les plus retors de l'époque.

Cette quasi-canonisation d'une martyre qui fut plus la victime du cléricalisme que de l'anglais est assez surprenante, et prête à de singulières réflexions.

On aura beau opposer un démenti intéressé à cette accusation, l'ignoble pancarte qui surmontait le bûcher: HÉRÉTIQUE—RELAPSE, crie le nom des meurtriers à la postérité.

Je n'ai pas qualité pour faire ici le procès des accusateurs, des juges et des bourreaux de Jeanne: l'histoire impartiale s'est prononcée sur les hommes et sur les mobiles; mais si j'avais une opinion personnelle à émettre au sujet de l'auto-dafé de Rouen, je dirais que les autorités religieuses ont été parfaitement logiques en imposant le supplice du feu à celle qu'ils traitaient d'hérétique et de sorcière.

Je dis *logiques*; je ne dis pas *justes*.

En effet, la mission de Jeanne fut absolument laïque. Le clergé n'est intervenu dans sa vie que pour la tyranniser, parce que tous les actes de Jeanne ont été accomplis de la façon la plus anti-théologique.

Ce n'est pas aux autorités ecclésiastiques qu'elle obéit: c'est aux voix mystérieuses qui parlent plus à son cœur qu'à son oreille, aux apparitions surnaturelles qui viennent illuminer et embellir sa rustique solitude.

Elle voit, dans des clartés célestes, Sainte Marguerite et Sainte Catherine qui lui disent:

"Jeanne, va au secours du roi de France et lui rends son royaume!"

Jeanne, la pieuse Jeanne, ignorant les subtilités et les raffinements de l'orthodoxie, ne croit pas devoir consulter son curé sur le danger ou sur l'innocuité de ces apparitions. Elle est brûlée d'une flamme divine; elle sent que Dieu lui a confié une mission; elle a conscience de sa prédestination; que lui importe le jugement des hommes!

Elle quitte tout ce qu'elle aime: sa mère en larmes, son père sombre, son jardinet fleuri, ses oiseaux babilards, ses compagnes rieuses, son nid natal, tout, tout!

Mais qui donc la soutient dans cette volonté contre laquelle un père a brisé son autorité?

Est-ce la toute-puissante Église ou ses ministres?

Non. Tout le monde l'abandonne, au contraire. Pas une bouche humaine ne s'ouvre pour acclamer l'héroïsme de son action.

Sans découragement, au milieu de bien des périls, elle arrive à Vaucouleurs et pénètre auprès du seigneur de Baudricourt, loyal capitaine d'un des débris de l'armée de Charles VII.

Baudricourt hésitait entre la raison et l'ardeur communicative de Jeanne. Avant qu'il ait eu le temps de prendre une résolution, le curé de Vaucouleurs intervint; mais ce fut pour porter une accusation de sorcellerie contre la noble enfant (elle n'avait pas vingt ans) et pour l'exorciser selon les indications du rituel.

Ce fut son premier contact avec le clergé qui chante aujourd'hui sa béatification. Il est vrai que cela se passait il y a quatre cent soixante-cinq ans.

Jamais Jeanne ne se recommanda de l'autorité religieuse. A ceux qui devaient la conduire devant le roi et qui s'étonnaient de son isolement, elle répondait simplement: "Les anges du paradis me disent ce que j'ai à faire; qu'ai-je besoin d'autres ordres!"

Mais le projet de Jeanne a épuisé les docteurs de l'Église. Ces bonnets carrés n'admettent pas qu'une action patriotique, héroïque ou mystique puisse s'exercer en dehors de leur contrôle et échapper à leur censure. Ils traduisent la jeune fille devant un aréopage de théologiens diserts, qui avait la prétention d'intimider l'héroïne. Séguin, l'un des juges, qui la persiflait faute de pouvoir l'embarrasser, s'avisait de lui demander quelle langue parlaient ses saintes.

— "Meilleure que la vôtre," repliqua Jeanne sans s'en laisser imposer.

Ses réponses exaspérèrent les juges. Mais l'heure n'était pas arrivée. Jeanne avait une mission à remplir, que tous les théologiens conjurés n'eussent pu entraver.

D'ailleurs, le peuple, qui est l'écho de la voix de Dieu, la protégeait.

Jeanne lui avait communiqué son enthousiasme, à ce bon peuple qui souffrait depuis si longtemps.

Aux menaces des docteurs il opposa son grondement farouche, et le passage de Poitiers fut livré à Jeanne.

On connaît l'épopée de la Pucelle.

Partout où elle passait, elle provoquait l'admiration et le respect ; aussi les chats-fourrés ecclésiastiques se gardèrent-ils de la molester, du moins tant qu'elle fut puissante et redoutable. Mais lorsqu'elle fut aux mains des anglais, ils se souvinrent qu'elle avait agi librement, qu'elle n'avait sollicité aucune estampille, qu'elle ne s'était aplatie devant aucune autorité, qu'elle avait dédaigné les lumières de la théologie officielle, et que, pour ces mépris accumulés d'un pouvoir exclusif et jaloux, elle méritait un désaveu solennel et une peine exemplaire.

Quel crime avait donc commis l'innocente pastourelle ?

Un crime épouvantable à cette époque. Il n'a même pas perdu beaucoup de son horreur de nos jours, surtout au Canada :

Jeanne avait agi sans autorisation préalable ; elle avait fait une œuvre pie sans le consentement des évêques ; elle avait obéi à des voix célestes sans les soumettre à l'examen des docteurs en théologie. Crime atroce au XVe siècle.

Y a-t-il, en effet, quelque chose de plus subversif et de plus contraire à la théologie que d'obéir à des voix et d'exécuter ponctuellement des ordres divins ?

Ne sait-on pas que Dieu et les saints, depuis la disparition des patriarches, ne se révèlent plus directement aux mortels vulgaires ? Lourdes, La Sallette, Paray-le-Monial, etc., en sont l'irréfutable preuve.

Jeanne ne pouvait donc échapper au supplice réservé aux hérétiques. Son procès offre une série de guet-apens odieux en même temps que le plus merveilleux exemple d'indépendance, de fermeté et de courage.

Tous les docteurs en *atqui*, en *distingo* et en *ergo* ne purent la faire fléchir ou la faire trembler. Elle n'eut pas une défaillance, même au pied du bûcher, même dans les flammes. Le dernier mot qui s'exhala des lèvres de cette vierge pure fut le nom de Jésus.

Elle eut des réponses sublimes ; celle-ci entre autres :

“ Je viens de par l'ordre de Dieu, je n'ai que faire ici, renvoyez-moi à Dieu dont je suis venue.”

C'était l'affirmation des droits de la conscience in-

dividuelle. C'est peut-être la première manifestation de la libre-pensée.

Pouvait-on lui pardonner cela ?

Jeanne ne s'est jamais démentie.

Depuis son départ de Domrémy jusqu'à son ascension sur le bûcher, elle n'a pas cessé de proclamer ce qu'il y avait de rigoureusement personnel dans ses actes et son indisciplin à toute autorité ecclésiastique.

Malgré cela, on en fait une sainte religieuse. Cela ne peut la souiller ; et puisque les théologiens de nos jours y tiennent, passons-leur cette singularité.

Mais souvenons-nous que Jeanne d'Arc est la personnification du patriotisme, qu'elle réalise le type le plus parfait de la beauté morale, qu'elle est le modèle de tous les désintéressements, le précurseur de toutes les libertés, la protestation du devoir contre le pouvoir abusif. Souvenons-nous qu'après avoir été la victime de tous les abandons, elle s'est vengée avec l'arme sublime du pardon.

Ah ! oui, le clergé est excusable de tronquer l'histoire pour placer Jeanne Darc dans son martyrologe. Il n'a pas une sainte qui puisse rivaliser de grandeur avec elle. Laissons-lui la vaine gloire de la canoniser après l'avoir assassinée, et, sans brûler d'encens, recueillons-nous au souvenir de cette incarnation de la vertu et du patriotisme, apprenons son histoire à nos enfants, et prions souvent, tout bas, cette sainte laïque.

HENRI ROULLAUD.

NOS INSTITUTIONS DE CHARITE

(Suite).

X

L'actualité m'impose l'obligation de m'occuper d'un établissement charitable en passe de disparaître.

Il s'agit d'une maison de retraite pour les vieillards et les infirmes, dont la fondation est due à un homme très populaire à Montréal. C'est une sorte de bourru bienfaisant, qui passe sa vie à faire le bien en grognant, mais dont la main gauche ignore les bienfaits que répand la main droite. Ce brave homme, qui est aussi un homme brave, avait dès longtemps remarqué que les établissements religieux ne suffisaient pas, malgré leur nombre, à assurer un refuge, même temporaire, aux vieillards, aux infirmes ou aux misérables que l'infortune réduisait au vagabondage.

Notre Vincent de Paul canadien ne chercha pas à savoir pourquoi les nombreux palais religieux décorés du nom d'hospices ne recevaient pas tous ces

errants ; il ne perdit pas son temps à gémir en vain sur le sort des malheureux, mais il se dit que ceux qui sont assez pauvres pour ne point pouvoir payer un galetas laïque peuvent encore moins payer la pension exigée par les bonnes sœurs pour séjourner dans leurs somptueux établissements.

Il aménagea donc à ses frais, dans des bâtiments délabrés dont il avait la jouissance, quelques coins bien abrités où tous les gueux trouvaient une couche rudimentaire et des aliments fortifiants.

Notre philanthrope ne bornait pas sa charité à si peu de chose ; il s'efforçait encore de trouver du travail à ses pensionnaires valides, et faisait, pour les autres, les démarches et souvent les déboursés nécessaires à leur admission dans un établissement charitable officiel, c'est-à-dire peu gratuit.

Les choses allèrent ainsi pendant deux ou trois ans.

Le digne homme qui avait inauguré ces refuges voyait sa clientèle augmenter, et se dépensait davantage. Ce n'était pas un millionnaire oisif, c'était un travailleur utile qui gagnait avec ses bras ce que son cœur donnait aux pauvres. En un mot, c'était un un être *ignominieusement* laïque, mais saintement charitable.

Un pareil état de chose ne pouvait se prolonger. Il manquait à cette œuvre embryonnaire une soutane et des cornettes : il y en eut.

Un bon abbé survint et persuada au fondateur de cette hospitalité nocturne qu'il était incapable d'exercer le bien avec tant de simplicité. Il fallait une propriété particulière, dont lui, l'abbé, aurait le titre et les avantages de la plus-value.

Un laïque n'a rien à refuser à un prêtre, même si ce prêtre est sulpicien. L'abbé triompha aisément des hésitations de son interlocuteur, et acheva de le séduire par l'offre d'une somme suffisante pour l'achat de la propriété.

Celle-ci fut acquise moyennant \$15,000 que fournit l'abbé.

Cela se passait il y a une quinzaine d'années.

La charité laïque fit place à une charité plus judiciaire : la charité patentée.

Cela n'empêcha pas le créateur de l'œuvre de continuer à s'occuper de ses pensionnaires et de dépenser plusieurs milliers de piastres pour leur assurer les secours dont ils avaient besoin.

Grâce à l'immeuble affecté à cette œuvre, il devint possible de recueillir des vieillards et des infirmes payants, et les dons particuliers commencèrent à affluer.

A l'aide exclusif de ces ressources, on parvint rapidement à agrandir la maison, à l'élever d'un étage, et, finalement, à former trois corps de bâtiments susceptibles de recevoir deux cent vingt-cinq sujets.

Depuis la fondation de cette maison, plus de deux mille malheureux ont été secourus ; et cela d'autant plus utilement que les secours donnés ont apaisé bien des désespoirs.

L'abbé, petit à petit, avait monté en grade. De collaborateur, il était devenu chef. Cette prééminence, il la tenait uniquement de son déboursé de \$15,000. Le titre de propriété lui appartenait, et tous les amendements faits à icelle ne lui avaient pas coûté un rouge liard.

Indépendamment de ces amendements très importants, l'immeuble avait quintuplé de valeur en raison des améliorations du quartier dans lequel il est situé.

Il y a quelques mois, l'expropriation de l'îlot où est située cette maison fut décidée pour cause d'utilité générale. Tous les intéressés établirent l'état de leurs réclamations, et l'abbé propriétaire tomba d'accord avec les évaluateurs pour une indemnité de \$110,000.

Bravo ! dira-t-on. Voilà une forte somme qui permettra de multiplier les bienfaits accordés par l'institution. On pouvait recevoir deux cent vingt-cinq malheureux, désormais on en recevra cinq cents. Vive Dieu ! quelle aubaine !

Doucement, s'il vous plaît, messieurs les enthousiastes !

Oubliez-vous, par hasard, que c'est l'abbé qui est propriétaire, soit réellement, soit en qualité de fidéicommissaire de celui ou de ceux qui ont fourni les \$15,000 ?

Si vous avez oublié ce détail, vous avez tort.

La propriété a été payée \$15,000. La plus-value est de \$95,000, soit un revenu annuel, pour les quinze années, de \$6,333.33, ou plus de 42 pour cent par an.

Et que l'on ne dise pas que nous sommes des prophètes de malheur ; que nous crions avant d'être écorchés : Cette maison de refuge est vide aujourd'hui ; on a dirigé les pensionnaires dans un établissement hospitalier qui ne prend les indigents qu'avec des subsides du gouvernement.

De sorte que les sacrifices du fondateur, les dons nombreux des bienfaiteurs, les bénéfices réalisés sur les vieillards payants, tout cela a été fait au profit d'un individu ou d'une collectivité, opérant toujours à coup sûr, et sous le masque hypocrite et menteur de la charité.

C'est une leçon dont la population profitera, il faut l'espérer. Il n'y a pas un homme, il n'y a pas une femme, dans la classe travailleuse, qui puisse se vanter d'échapper à la détresse profonde à l'heure où la mort a frappé les jeunes et les vigoureux de la famille, et où les années enlèvent aux vieux la possibilité de travailler, c'est-à-dire de vivre sans le secours d'autrui.

Il est bon que l'on sache que toutes les quêtes, toutes les sollicitations, toutes les carottes ecclésiastiques n'ont d'autre but que de grossir des trésors immobiles, et que toutes les déclamations sur la charité et sur l'amour du prochain cachent l'amour effréné des richesses, passion qui dévore ceux et celles qui se disent les représentants et les continuateurs ici-bas du divin Jésus qui a prêché la pauvreté et en a fait une vertu.

Cette opération financière peut donner une idée assez précise de la spéculation faite par le séminaire avec l'Université-Laval.

Le séminaire a *prêté* \$74,000 *sans intérêt* pour aider à la construction d'un monument qui en coûtera bien DEUX CENT MILLE. La différence sera fournie par les dons volontaires de la population. Ce prêt est consenti pour vingt ans. Or, à cette époque, si l'Université-Laval, qui n'est efficacement aidée par personne, ne peut faire face à ses dépenses, — ce qui est probable — le séminaire interviendra, éteindra les dettes criardes et s'emparera de l'édifice dont la valeur sera peut-être à cette époque de quatre ou cinq cent mille piastres.

Ce qui ne l'empêche pas de faire tambouriner partout que sans son assistance généreuse l'Université-Laval était morte.

Et il y a des imbéciles qui s'imaginent que c'est vrai.

LUPUS.

(A suivre)

APPARITION MIRACULEUSES.

Un journal nouveau, *La Question de Demain*, qui se publie, simultanément, à Paris et à New York, sous les soins de notre ami M. Napoléon Thompson, contient un curieux article, qui démontre bien l'instabilité des opinions humaines et les revirements de l'opinion publique.

Le 2 novembre 1872, M. A. Cromier publiait, dans son journal, *La Paix Sociale*, un article ainsi conçu :

Le temps est aux apparitions, aux miracles et aux

pèlerinages. Ne trouvez donc pas étonnant que j'aie eu, moi aussi, une apparition, sans être une petite bergère des montagnes.

Voici les faits :

J'étais dans mon cabinet et seul dans mon appartement, lorsqu'un coup de sonnette se fit entendre. Mais le timbre avait complètement changé. Il avait acquis la note grave d'une cloche qui tinte une agonie.

Étonné, j'allai ouvrir, et je vis une jeune fille en tenue de paysanne, comme étaient autrefois les costumes de nos provinces de l'Est.

Elle tenait une palme en sa main.

Chose curieuse, je reconnus de suite que ce qui était devant moi n'avait rien de corporel.

Je me rangeai respectueusement ; elle glissa sur le parquet semblable à une ombre. Comme je me tenais debout, elle me dit :

— "Asseyez-vous, j'ai à vous parler ; écoutez-moi :

"De tous les côtés, on annonce des apparitions de la Sainte-Vierge sous le nom de l'Immaculée Conception.

"C'est moi qui suis l'Immaculée.

"Je m'appelle Jeanne, et je suis née dans le petit village de Domrémy, près Vaucouleurs, en Lorraine.

"Quand la France était presque entièrement conquise par les Anglais, moi, faible femme, humble bergère, je ne crus pas que la capitulation fût nécessaire ; on sait ce que je fis.

"Et parce que je sauvai ma patrie adorée, je fus brûlée vive, en vertu d'un jugement dans lequel le clergé ne joua pas le plus beau rôle.

"Je suis donc l'Immaculée et la Martyrisée ; je suis la Sainte de la France.

"Et si on doit faire un pèlerinage, ce n'est ni à Lourdes ni à la Salette, mais à Domrémy, où mon humble chaumière existe encore, pieusement conservée.

"Et là se feront les miracles dont nous avons besoin. Les courages se retremperont ; l'amour de la patrie renaîtra dans les cœurs les plus froids ; la France retrouvera ses enfants.

"Tenez-vous pour assuré que la police n'aura point à intervenir pour faire respecter les pèlerins de Domrémy ; tous les fronts se découvriront devant eux.

"Aujourd'hui Domrémy est sur les frontières de la Prusse ; élevez une forteresse autour de ma cabane, et je serai là pour la défendre ; — je veux rester française."

Et la vision disparut. — Ma sonnette fit entendre des tintements plaintifs, comme si on pleurait.

Je restai pensif.

Tel est le récit de l'apparition que j'ai eue, le dimanche 13 octobre 1872, à quatre heures trente-cinq minutes du soir, dans mon cabinet.

GALLUS.

Le croirait-on, cet article fut alors considéré comme une insulte au culte établi.

La *Paix Sociale* fut saisie le soir même par un commissaire de police.

Il y eut mieux :

Un député du Morbihan, M. Fresneau, fit à *La Pair Sociale* l'honneur d'une interpellation du haut de la tribune de l'Assemblée Nationale de Versailles en la séance publique d'u 9 novembre 1872. Et par suite, peu après, M. A. Cromier fut condamné à six cents francs d'amende pour avoir glorifié Jeanne d'Arc 22 ans. trop tôt.

Quelqu'un qui écrirait aujourd'hui le même article serait décoré.

Après tout, ce n'est pas plus drôle que de voir le clergé béatifier Jeanne d'Arc après l'avoir brûlée.

MAX.

THEATRE FRANCAIS CHRONIQUE

En ce moment, les intéressés s'occupent de la réorganisation d'une nouvelle troupe française pour la saison théâtrale 1894-1895.

Celle qui vient de s'écouler a été marquée par des hésitations et des fautes inévitables, qui n'ont pas compromis le théâtre, mais dont la répétition pourrait menacer son existence.

Du côté de l'administration, ces fautes ont été : Des différences dans le tarif du prix des places ; des changements de spectacles subits et nombreux ; des reprises inopportunes ; des représentations à bénéfices trop multipliées.

Du côté des artistes, il y a eu, dans bien des cas, trop d'opiniâtreté à s'en tenir aux emplois déterminés par les engagements. Il en est résulté des distributions malheureuses qui ont occasionné des soirées bien médiocres.

La presse elle-même n'a pas toujours compris son rôle. Certains journaux, surtout au début, ont systématiquement loué ou blâmé le théâtre, sans s'inquiéter le moins du monde si leurs opinions variables étaient ratifiées par le public impartial. D'autre part, des intimités trop étroites se sont établies entre artistes et journalistes ; cela a donné naissance à des petites coteries qui ont toujours tendu à diriger l'opinion dans un sens parfois contraire à la vérité.

Je ne fais aucune allusion personnelle ; je constate qu'en général chacun de nous a subi une influence, et je confesse que, dans deux circonstances, je me suis laissé involontairement entraîner par des considérations de personne.

Ceux de mes confrères à qui j'ai parlé de cet *embrouillage* par certains artistes sont de mon avis, et, comme moi, déterminés à s'y soustraire à l'avenir.

Pour assurer le succès d'une troupe nouvelle et pour mériter au théâtre le nom d'*Opéra* qu'on lui a prodigué cette année, il faudra nécessairement donner des opéras de traduction et des opéras-comiques.

Parmi les œuvres faciles à monter avec les ressources de Montréal, je choisis dans le répertoire les suivantes :

OPÉRAS : Faust — Roméo et Juliette, de Gounod ;

Hamlet, d'Ambroise Thomas ;

Martha, de Flotow ;

Don Pasquale, — Lucie-la Favorite, de Donizetti ;

La Traviata — Le Trouvère — Rigoletto, de Verdi.

OPÉRAS-COMIQUES : Mignon — Le songe d'une nuit d'été, d'Ambroise Thomas ;

Carmen — Les pêcheurs de perles — de Bizet ;

Lackmé, de Léo Delibes ;

La Dame blanche, de Boëldieu ;

Le châlet — Si j'étais roi — Le postillon de Loujumeau — Le Sourd ou l'auberge pleine — Le Farfadet, de Adam ;

La Fille du Régiment, de Donizetti ;

Mireille — Philémon et Baucis, de Gounod ;

Le Voyage en Chine, de Bazin ;

Le Maître de Chapelle, de Paer ;

Haydée — Le Domino noir — Les diamants de la couronne — Le Cheval de bronze — Fra Diavolo, de Auber ;

L'Ombre, de Flotow ;

Le pré aux clercs — Zampa, de Hérold ;

Les noces de Jeannette, — Galathée, de Victor Massé ;

Les mousquetaires de la Reine, de Halévy ;

Les rendez-vous bourgeois, de Nicolo ;

Les Dragons de Villars, de Maillard ;

Le Barbier de Séville, de Rossini.

Toutes ces pièces, et un grand nombre d'autres que l'on pourra ajouter à cette liste, sont d'une moralité irréprochable.

Parmi les opérettes que l'on devra reprendre, citons :

La Mascotte — Le grand Mogol — Gillette de Narbonne, de Audran ;

Boccace, de Suppé ;

Les cloches de Corneville, de Planquette ;

Les Mousquetaires au Couvent, de Varney ;

La Petite Mariée — Le petit Duc — de Lecocq ;

Mam'selle Nitouche, de Hervé ;

La Fille du Tambour-Major — Mme Favart, de Offenbach.

Dans le répertoire d'opérettes qui n'ont pas été jouées ici, on choisira sans doute :

Barbe-bleue — Orphée aux enfers — Les contes d'Hoffman — La Belle Hélène — Madame l'Archiduc ; — Les Brigands, de Offenbach ;

Fatinitza, de Suppé ;
 Les petits Mousquetaires, de Varney ;
 Le Petit Faust, de Hervé ;

La Cigale et la Fourmi ; Serment d'Amour — Miss Hélyett — Le Voyage de Suzette, opérette féerie, de Audran ;

La Camargo, — La Marjolaine, de Lecoq ;
 L'Étudiant pauvre, la Guerre joyeuse ;

Le pays de l'or, — pièce à grand spectacle, etc., plus les nouveautés à succès et quelques petites pièces en 1 acte comme les Charbonniers, M. Choufleury, les Pantins de Violette.

Dans les comédies et vaudevilles, on utilisera aisément le personnel en donnant de temps à autre :

Durand et Durand ; les Boulinards ; La Cagnotte ; Tricoche et Cacolet ; La boule ; Lequel ? Trois femmes pour un mari ; Le train de plaisir ; Champignol malgré lui ; Le procès Vauradieux ; et des pièces en un acte comme : L'affaire de la rue de Lourcine ; Le célèbre Vergeot ; Souffle-moi dans l'œil ; En wagon ; Les deux Sourds ; La veuve au Camélia ; Un mari dans du coton ; Les deux timides ; Une tasse de thé ; Le homard ; Le luthier de Crémone ; Le bonhomme jadis ; L'été de la St Martin ; La chanson de Fortunio ; Le mariage aux lanternes, etc.

Il y a, sans doute, bien des modifications à apporter à cette ébauche de répertoire ; on peut l'augmenter, le diminuer et même le transformer sans inconvénients. Je ne le donne que comme un prototype.

Mais ce petit travail serait incomplet si je n'y ajoutais le tableau d'une troupe capable de répondre aux exigences imposées par les trois genres indiqués.

En regard du titre des emplois, je mets un chiffre d'appointements mensuels selon les données que je possède. Ce chiffre pourra également être modifié selon l'habileté de celui ou de ceux qui seront chargés des engagements à Paris ; mais tels qu'ils sont indiqués ci-dessous, je les crois raisonnables et sérieux :

1er ténor léger en tous genres.....	\$500
2e " " " }	360
1er " " opérette }	360
Baryton en tous genres.....	360

Basse chantante en tous genres.....	240
1re Basse — comédie et opérette.....	100
Grand premier comique.....	120
Trial, jeune comique.....	100
Comique marqué (Laruelle)	80
3e ténor — comédie et opérette.....	70
3e basse — comédie et opérette	70
1re chanteuse légère.....	500
1re Dugazon, opérette.....	360
2e chanteuse "	160
Desclazzas	120
2e Dugazon, ingénuité (comédie)	80
4 utilités hommes (pris dans les chœurs) \$65...	260
4 utilités femmes (prises dans les chœurs) 65...	260
Chœurs — hommes — 14 moins 4 utilités —	
10 à 60.....	600
Chœurs — femmes — 16 moins 4 utilités —	
12 à 60.....	720
Chef d'orchestre.....	120
Sous chef d'orchestre.....	80
Pianiste accompagnateur et répétiteur	70
24 musiciens à \$60.....	1,440
Régisseur, metteur en scène.....	120
Costumier et costumière (pris dans les chœurs)	120
	<hr/>
	\$7,010

D'après ce tableau, on peut recruter une troupe de second ordre, c'est-à-dire une troupe au moins deux fois supérieure à celle que nous avons eue, — et qui, cependant, a fait nos délices — pour la somme ronde de \$7,000 par mois.

Pour sept mois d'exploitation, cela représente \$49,000..... en chiffres ronds..... \$50,000.

Ces sept mois, le mois d'octobre commençant un lundi, feront, avec les matinées, environ 212 représentations. Réduisons-les à 200, pour être plus près de la vérité, et comptons largement :

Troupe.....	\$50,000
Eclairage, \$20 par jour.....	4,000
Loyer, \$20 "	4,000
Employés, \$150 par semaine	4,200
Frais généraux et décors.....	2,000
	<hr/>

Total : \$54,200

Afin de ne rien laisser au hasard, portons la dépense à \$60,000, et divisons cette somme par 200, nombre des représentations probables. Nous trouvons que les frais, par jour, atteignent la somme de \$300.

Pour peu que le public comprenne l'utilité de l'institution et lui accorde la même faveur qu'il a accordée

à la troupe que nous venons d'applaudir, la moyenne des recettes journalières doit être de \$400

A mon humble avis, les capitaux engagés dans cette entreprise ne courent donc aucun risque, et, en courent-ils un, ce ne serait jamais que celui de ne pas rapporter d'intérêt. Dans ces conditions, il appartient aux esprits éclairés de se dévouer à cette entreprise essentiellement intelligente, profitable à notre population tout entière.

* * *

L'art dramatique français vient d'être superbement représenté à Montréal par Mounet-Sully, le merveilleux tragédien.

Les journaux quotidiens français ont si unanimement acclamé l'artiste, qu'il ne me reste rien à ajouter à son triomphe.

Cependant, je ne puis résister au désir, — au besoin, pourrai-je dire, — de tirer une conclusion de cette belle manifestation artistique, conclusion qui tend à démontrer que la thèse du CANADA-REVUE est exacte, lorsqu'elle expose que l'art dramatique et lyrique français a une immense portée intellectuelle.

Indépendamment des pures jouissances qu'il procure, cet art a le don d'éveiller la curiosité du vulgaire et de ressusciter les souvenirs des initiés et des lettrés. C'est ainsi que la *Patrie* nous a donné de fort beaux articles sur les représentations de Mounet-Sully, et particulièrement sur la tragédie *Œdipe-roi*. Cet article, dû à la plume de mon ami Horace St Louis, a paru le 16 mai. C'est une esquisse rapide, mais concise et exacte, de l'art tragique grec et particulièrement des œuvres de Sophocle.

La veille de la représentation, Horace St Louis exhumait de sa mémoire de longs fragments de *Œdipe-roi*, et me récitait, en grec, les morceaux les plus remarquables de cette œuvre fatale et saisissante.

Horace St Louis est un helléniste qui ferait honneur à M. Egger, qui savait tant de grec; cela explique son admiration communicative et expliquerait aussi la science foncière de son article. Je suis certain que Horace St Louis peut disserter sur la pléiade grecque avec l'unique secours de ses souvenirs classiques; mais je suis non moins certain que la colonne qu'il a remplie dans la *Patrie*, en moins d'une heure, à propos de la représentation de *Œdipe-roi*, est l'unique résultat de l'enthousiasme prolongée que Sophocle, son traducteur Jules Lacroix, et son interprète Mounet-Sully, lui ont communiqué.

Ce qui est vrai pour l'un est vrai pour tous. Sans doute, tout le monde, après un spectacle relevé, ne

peut pas partager les mêmes impressions. Il y a une question de relativité intellectuelle qui différencie les sensations, mais il est indiscutable que le Théâtre, dans tous les genres, exerce une influence salutaire sur les spectateurs: il amuse les uns, instruit les autres, et fortifie la science des privilégiés qui ont pu en acquérir.

* *

Le public convenable qui assistait aux représentations de Mounet-Sully, la semaine dernière, à l'Académie, a été indignée de la conduite d'une bande de polissons, dont les propos inconvenants, les chants déplacés, le tumulte, les cris et les jurons ont pu voler impunément dans la salle.

Résumant l'opinion générale, M. H. C. St-Pierre écrivit au surintendant de la police une lettre de protestation contre le sans-gêne des malapris qui troublent ainsi des réunions où la bonne société a le droit de se croire à l'abri du contact des voyous.

Par suite d'une circonstance très-fâcheuse, cette lettre, qui n'était nullement destinée à la publicité, fut reproduite dans la *Presse* avec des commentaires d'un goût douteux.

M. H. C. St-Pierre a protesté contre cet étrange procédé, et, du même coup, il a donné une petite leçon d'urbanité à la *Presse*.

Il est étrange de voir un organe de cette importance se mettre du côté de la lie des faubourgs contre un homme comme M. H. C. St Pierre.

L'opinion de la *Presse*, en cette occurrence, est bonne à retenir, car on pourra la lui rappeler lorsqu'elle s'avisera encore de vouloir régenter ses confrères, et même le public, dans des circonstances où elle devrait se rappeler que le silence est d'or.

HENRI ROULLAUD.

AU PARC SOHMER.

Le Parc Sohmer a achevé sa toilette d'été. Les panneaux protecteurs du froid et du vent ont disparu; les arbres sont couronnés de verdure, les jeux forains battent leur plein, les chevaux de bois tourbillonnent aux sons d'un orchestre mécanique aussi bruyant que mélodieux, et la foule s'entasse, joyeuse, sous le vaste hall qui la protège contre les ardeurs solaires.

En vérité, les attractions sans cesse renouvelées que la direction du parc offre au public expliquent la faveur qui s'attache à ce lieu de plaisirs honnêtes.

Cette semaine, le *clou* des représentations est incon-

testablement l'apparition des excentriques Deltorellis. Ces deux clowns virtuoses sont extraordinaires. Ils ont inventé des folies musicales renversantes, parmi lesquelles il faut noter les gants à musique !

A l'extrémité de chaque doigt se trouve une sorte de sifflet doux. Chaque sifflet donne une note différente. Cela fait vingt notes, à l'aide desquelles on peut exécuter n'importe quel morceau. L'orchestre commence, et les deux excentriques font le chant en ayant l'air de sucer leurs doigts.

Ensuite ils se coiffent d'un chapeau pointu garni de grelots ; ils enserrant chacun une jambe dans une molletière également semée de grelots, et les crispins de leurs gants sont étoilés d'instruments semblables. Il va sans dire que chaque pièce a un son différent. Nos désopilants lurons s'agitent, boient, sautent, s'assistent, lèvent une jambe ici, secouent la tête là, et toute cette gymnastique, accomplie en mesure, produit une valse carillonnée des plus agréables à entendre.

Les Deltorellis semblent affectionner la musique tintinnabulante. Pour satisfaire leur goût, ils ont imaginé un appareil original composé de trois montants soutenant deux barres horizontales qui passent dans des colliers de cuir garnis de grelots de différentes grosseurs, c'est-à-dire de différentes tonalités. Ces colliers pendent et forment une muraille sombre piquée de points métalliques.

L'orchestre attaque l'introduction d'une valse espagnole, et nos clowns, secouant les colliers, choquant, frappant, caressant les grelots, selon les nuances indiquées par le thème, exécutent le chant principal de cette valse avec une perfection incroyable.

Voilà pour la partie artistique.

La partie bouffonne est inénarrable. L'un d'eux paraît en scène agrémenté d'un ventre outrageusement volumineux. Il boit comme une éponge et comme un égoïste, sans offrir *un coup* à son compagnon. Celui-ci, offusqué d'un pareil procédé, s'empare d'une énorme canelle en bois qu'il fixe, à coups de maillet, dans le flanc du tonneau vivant et en tire une chope de bière dont il se délecte à la santé de l'assistance.

Puis ce sont des acrobaties vertigineuses, au cours desquelles le nez, le crâne, les oreilles et les yeux de l'énorme buveur s'illuminent électriquement. Il faut assister à cette scène, car on ne peut se faire une idée de ce qu'elle a de comique et d'imprévu.

M. L. J. Lajoie est actuellement à New York afin d'engager les artistes les plus remarquables de cette ville.

La semaine prochaine nous entendrons Mlle. Lillie Western, artiste jouant des soli sur une douzaine d'instruments. Un quatuor de nègres célèbres "Excelsior,"—les Deltorellis—Knoll & McNeil, duettistes-cornetistes—Moraize, etc.

La semaine suivante nous amènera une quantité d'artistes nouveaux, entr'autres Leslie avec sa troupe de chiens dressés. L'un d'eux, paraît-il, fait des bonds de près de quarante pieds de longueur !

On voit par ces promesses agréables que la direction du Parc Sohmer ne veut pas être en reste de politesse avec le public qui l'honore de ses visites.

PIERROT.

L'INDEX

Le Pape Léon XIII ne ménage guère les surprises à tous les fanatiques qui s'abritent derrière la tiare pour commettre toutes les extravagances qui passent par leur cerveau intraitable.

Au moment même où Léon XIII envoyait une lettre aux évêques d'Espagne pour protester contre les violences dont des pèlerins avaient été victimes de la part de quelques exaltés, les Jésuites de Plazencia commettaient un de ces actes d'aveugle autoritarisme dont ils ont le secret.

Ces braves gens s'amusaient de faire un auto-da-fé des livres de Zola.

Le moment était mal choisi, lorsque le grand romancier français se prépare à écrire une étude très sympathique sur *Lourdes* et où il pose les jalons d'une grande trilogie où Rome doit occuper la place d'honneur.

Aussi le pape est-il entré dans une grande colère et s'est-il écrié :

" Au lieu de brûler les livres qu'ils trouvent mauvais, il serait bien mieux pour eux d'essayer d'en écrire des bons."

Attrapez, Monsieur l'archevêque. Au lieu de condamner le CANADA-REVUE, tâchez de faire de bons journaux catholiques.

JUSTUS.

LE CLUB SCHUMANN

Le "Club Schumann" est une association formée par un petit noyau d'artistes, dans le but de propager la musique des maîtres et de développer le goût de l'art musical en l'épurant.

Le "Club Schumann" n'est pas la seule société qui poursuive ce but avec bonheur à Montréal, mais nous n'avons pas assez d'espace pour nous occuper des autres aujourd'hui, et nous lui accordons quelques lignes pour le féliciter et le remercier de la brillante soirée qu'il a donnée, le 16 courant, dans la salle de "l'Association Hall."

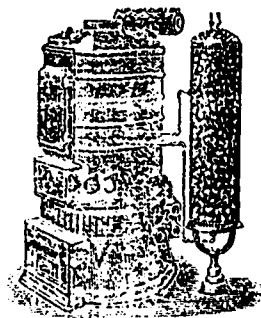
Faute de pouvoir nous étendre sur l'analyse de cette soirée, nous nous bornerons à dire que la composition du programme suffit pour se former une opinion sur le sens artistique des membres de ce club select.

FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
Spécialité de portraits grandeur nature au pastel



HERM. ROY,
PLOMBIER,

Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau
Chaud et à Vapour, haute et
basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,

Toutes commandes exécutées avec soin,
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

Bonnes références données.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur,
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-
aux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL
19-92



CAN I OBTAIN A PATENT? For a
prompt answer and an honest opinion, write to
MUNN & CO., who have had nearly fifty years'
experience in the patent business. Communica-
tions strictly confidential. A Handbook of in-
formation concerning Patents and how to ob-
tain them sent free. Also a catalogue of mecha-
nical and scientific books sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive
special notice in the Scientific American, and
thus are brought widely before the public with-
out cost to the inventor. This scientific paper,
issued weekly, elegantly illustrated, has by far the
largest circulation of any scientific work in the
world. \$4 a year. Sample copies sent free.

Building Edition, monthly, \$2.50 a year. Single
copies, 25 cents. Every number contains beau-
tiful plates, in colors, and photographs of new
houses, with plans, enabling builders to show the
latest designs and secure contracts. Address
MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS,

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la
New York Life, 11 Place d'Armes,
Montreal.

M.M. B. font la collection.

Chas. S. Burroughs. W. Herbert Burroughs.

J. BTE. DUBOIS

PROFESSEUR DE

Solfège et Violoncelle

RUE CRAIC No. 292.

The Pomeroy

Duplex Duplicator

Procédé Patron (Stencil) pour reproduire l'écriture ou
la calligraphie, simple, facile, peu coûteux, économise les
comptes d'impression et assure la discrétion.

Demandez les Circulaires,

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :

PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

Nos. 1755 et 1757 Rue Notre-Dame

ONTREAL.

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 francs

A. FILIATREULT,

Directeur-Gérant.

312 rue Craig
Boite Postale 224.

Téléphone 6826

FUMEZ LE CIGARE
LITTLE BUCK

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,519,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en les plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

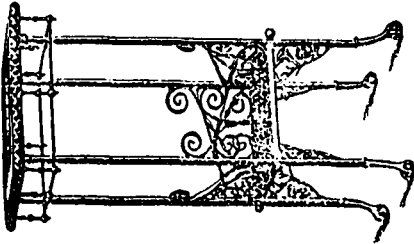
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

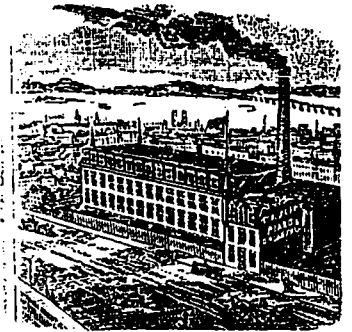
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes
faits sur commandes, aussi en
main un immense stock de meub-
les de toutes sortes à des prix
très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'amou-
blement des salons

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE

LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie
DU CANADA.
1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,046.04
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,566,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,664,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.68
Augmentation sur 1891.....	518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2988,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations apers déçés durant 1892.....	151,526.38
Diminution sur 1891.....	16,537.72

B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

